



Compte rendu CGT France travail Hauts-de-France



CSE 25.07.2024 :

Pas de répit à France travail, même l'été !

Nouvelle extension des expérimentations RSA à Beauvais, Denain et Maubeuge !

Dans sa volonté d'être les premiers de la classe, la région Hauts-de-France accélère les extensions des expérimentations RSA. Après Amiens Nord, Dunkerque, Laon, Péronne, Roubaix, et Tourcoing, mais aussi la Thiérache, l'Audomarois, le Lensois et le Montreuillois, **c'est au tour de Beauvais, Denain et Maubeuge !** Il s'agit donc des dernières extensions dans notre région, enfin celles prévues suite à la décision gouvernementale d'extension des expérimentations annoncée le 1er Mars 2024, avant évidemment l'obligation de généralisation programmée par la loi Plein emploi. **La CGT maintient son opposition à ces accompagnements sous conditions pour les personnes au RSA et sans effectif supplémentaire pour assurer ces missions.** Alors que nous sommes toujours en attente du nouveau décret assurance chômage (la convention étant actuellement en vigueur jusqu'au 31 juillet 2024), alors que nous sommes en attente de la nouvelle loi de finances afin d'évaluer les effectifs supplémentaires alloués (ou non) à France travail, la direction générale continue à déployer les décisions d'un gouvernement qui a été contesté suite aux dernières élections... comme si rien n'avait changé !

Information en vue d'une consultation sur le DUERP 2024

Le DUERP est un document essentiel pour la prévention des risques professionnels et pour garantir la santé et la sécurité des agents. Il doit être mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution des conditions de travail, des postes de travail et des nouvelles situations de risque. **11 risques professionnels sont ainsi définis :** les risques psychosociaux, les risques d'agression, les risques liés aux déplacements externes, les risques liés aux postures sédentaires, les risques liés à l'environnement et aux équipements de travail, les risques liés aux agents biologiques, les risques liés aux produits, émissions et déchets, les risques liés aux déplacements internes, les risques d'incendie et d'explosion, les risques liés à l'électricité et enfin les risques d'acte terroriste.

Comme chaque année, il ne s'agit pas de remettre en cause la méthode mise en place, mais bien accentuer notre désaccord sur les mesures de prévention. **En effet, il ne suffit pas de recenser les risques, il est impératif de mettre en œuvre des mesures concrètes pour les prévenir.** Prenons quelques exemples : évoquer les fiches de signalement pour prévenir les risques psychosociaux ou l'alerte silencieuse pour les risques d'agression sont bien insuffisants.

Nous devons évidemment accentuer les mesures de prévention quant aux risques psychosociaux. Pour autant, Derrière le terme de « RPS » se cachent des situations très concrètes, parfois dramatiques : épuisement, surmenage, perte de sens, brimades, humiliations, pressions variées,..., la liste est longue. Tout ceci prospère d'autant plus lorsque l'organisation du travail favorise l'individualisme et la concurrence entre collègues.

- **Puisque la CGT estime qu'il est plus juste de qualifier un risque par son origine que par ses effets, nous préférons parler de « Risques Socio-Organisationnels » plutôt que de Risques Psycho-Sociaux. En effet, l'origine de ces risques n'est pas à rechercher parmi les salariés mais bien au cœur du travail lui-même, de sa qualité et de son organisation.**
- **A la CGT, plutôt que de parler de Qualité de Vie au Travail, nous considérons qu'il faut s'intéresser de façon urgente à la Qualité du Travail. Car c'est bien le travail qui est malade, malade de la rentabilité au détriment de la qualité, malade des injonctions contradictoires et du maquis procédural, malade du choix assumé d'un « tout numérique », malade de méthodes de management parfois harcelantes au seul service d'indicateurs totalement déconnectés du travail réel.**

Pour la CGT, il est donc urgent de mettre en débat le sens et la finalité du travail, de prendre en compte la qualité de ses conditions et de son organisation. C'est d'autant plus vrai à France travail au regard du déploiement de la loi Plein emploi qui remet profondément en cause nos missions de Service Public de l'insertion, de l'accompagnement, de la Formation. A la CGT, nous sommes bien conscients que la transformation de Pôle Emploi en France Travail est bien l'aboutissement des politiques gouvernementales coercitives vis-à-vis des privés d'emploi et des modifications d'organisation au sein de Pôle Emploi opérées depuis quelques années. **Nous continuons d'affirmer que le gouvernement et la direction de France travail doivent assumer leurs responsabilités et prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et stopper toutes les formes de violence et de souffrance, qu'elles soient vécues par les agents ou les usagers.** Cela passera nécessairement et notamment par l'abandon des mesures coercitives à l'encontre des précaires et privés d'emploi, par une refonte de la délivrance des services à l'accueil, respectueuse des usagers et des agents, d'une offre de service, non segmentée, permettant à chaque collègue, formé et qualifié, de répondre à toutes les sollicitations et de fait l'arrêt de l'individualisation.

Nous pourrions porter aussi l'absence de mesures préventives pour limiter les risques liés aux différents pannes concernant les applicatifs informatiques. Les différents projets informatiques se multiplient et leur déploiement n'est pas pensé en fonction de l'activité du réseau. Dernièrement, PCM, en pleine période de pointage, a mis en difficulté agents et usagers sur les sites. La CGT alerte sur la temporalité de ces déploiements, mais aussi sur l'absence de mesures (information claire aux agents, information auprès des usagers, prise en compte du temps nécessaire pour rattraper les retards engendrés, ...).

Activités Sociales et Culturelles :

Après la carte rentrée scolaire, le CSE prépare Noël

Pour celles et ceux qui ont des enfants entrant en primaire et en collège, vous avez déjà du recevoir votre cadeau cadeau, si vous l'aviez réservé sur le site CSE. Une nouvelle période de réservation est ouverte du 22 juillet au 23 août. Pour les enfants de plus de 16 ans, il faudra fournir un certificat de scolarité (justificatif imposé par l'URSSAF). Si vous ne l'avez pas encore, pas d'inquiétude une dernière période de réservation aura lieu du 16 septembre au 13 octobre.

Ce jour, en CSE, nous avons validé la grille de cotation pour les prochaines cartes cadeaux Noël afin de lancer l'appel d'offres auprès des prestataires. **Vous pourrez ainsi bénéficier d'une carte cadeau de 50 euros pour les agents et 50 euros pour les enfants (tous les enfants ayants droit validés de moins de 17 ans au 01/01/2024).**



A Boves le 25 juillet 2024